Pension à points

Les résultats

Le mois dernier, nous vous interrogions à propos de la pension basée sur un système de points.
Un tout grand merci aux 324 fonctionnaires qui ont répondu à notre questionnaire !
Ci-joint les résultats de cette enquête.

Les jeunes sont positifs, les plus de 40 ans sceptiques

N'y allons pas par quatre chemins : les avis sont partagés sur la pension à points. Environ 36% des répondants émettent un avis négatif sur la pension basée sur un système de points, un groupe à peu près équivalent (35%) n'a pas d'opinion et près de 30% des participants se disent favorables à ce système. Cet avis favorable concerne surtout les participants de la tranche d'âge inférieure à 40 ans : au-delà de 40 ans, la balance penche plutôt en sa défaveur. De manière générale, les francophones sont plus négatifs que les néerlandophones à l'égard d'un système de pension basé sur des points. C'est surtout dans la catégorie des 50 à 60 ans que les francophones se montrent plus réticents que leurs collègues néerlandophones. De part et d'autre de la frontière linguistique, l'engouement pour ce système est assez faible : près de la moitié (48%) des francophones ne voient pas d'un bon œil le système à points et à peine 16% s'y déclarent favorables dans cette même catégorie d'âge. Côté néerlandophone, 39% de leurs collègues du même âge désapprouvent ce système, mais 36% le cautionnent malgré tout.

Doute sur la valeur des points à long terme

Le plus gros obstacle à la pension à points s'avère être l'incertitude qu'elle entraîne quant à la situation actuelle de la pension (40%). La perte des avantages actuels (30%) et la crainte de voir la pension diminuer (20%) sont d'autres facteurs qui influencent négativement l'appréciation de ce nouveau système de pension à points. Parmi les autres craintes recensées, citons la supposition que le système à points sera lié à la situation économique annuelle du pays et donc moins fiable à long terme, la manière dont les points seront attribués et, partant, l'inquiétude de voir les personnes qui ne travaillent pas à plein temps – pour éduquer leurs enfants, par exemple – ne pas être suffisamment valorisées dans le système de pension, ou encore l'incertitude liée aux droits des malades de longue durée.

Avantages

Plusieurs arguments ont bien sûr aussi été avancés en faveur du système de pension à points : la possibilité de prendre sa pension à temps partiel, par exemple, de même que la plus grande flexibilité en cours de carrière. D'autres ont argué qu'une telle pension permettrait sans doute de restimuler ceux qui « continuent pour continuer » sans guère plus de motivation, dans la mesure où un regain d'implication leur permettrait d'engranger davantage de points.

BY EXPERTS

Quid du travail mentalement pénible ?
L'enquête révèle par ailleurs que l'attribution des points ne doit pas seulement tenir compte des efforts physiques, mais que les efforts mentaux revêtent également de plus en plus d'importance. Pas moins de 45 % des participants estiment que le degré d'effort mental souhaité devrait même impacter sensiblement l'attribution des points. (À titre informatif : pour les efforts physiques, ce pourcentage s'élève à 53 %.) Concevoir une méthode permettant de rendre mesurable cette pression mentale, s'annonce donc comme un défi.

Pour la plupart d'entre vous, le nombre d'heures (supplémentaires) prestées ne devrait en revanche pas ou guère influencer le nombre de points accumulés : moins de 27% des répondants estiment que cette donnée devrait peser lourdement dans la balance. Ce qui devrait compter, en revanche, c'est la question de savoir si le travailleur preste des services irréguliers et dans quelle mesure il est censé rester disponible pour son travail en dehors des heures de bureau.

Retrait de points en cas d'absence pour maladie ?
Les absences pour maladie et autres formes d'absentéisme devraient, selon 50% des participants à l'enquête, influencer négativement le nombre de points. De même, en cas de prestations médiocres, plus d'un quart des répondants estiment que la pension devrait être réduite en conséquence. Les travailleurs qui ne sont « jamais » malades devraient également pouvoir engranger des points supplémentaires, a-t-on suggéré.

Conclusion
Tels sont à ce jour les résultats de cette enquête générale visant à évaluer votre opinion sur la pension à points*. De nombreuses données relatives à la concrétisation d'un tel système sont encore manquantes aujourd'hui. Il n'est donc pas simple de se prononcer radicalement pour ou contre. Quoi qu'il en soit, nous espérons que votre participation à cette enquête et/ou la lecture de ses résultats vous auront donné matière à réflexion et que vous continuerez à suivre l'évolution des règles en matière de pension.

C'est en tout cas ce que nous nous efforcerons de faire. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier !

*Pour l'exhaustivité de l'enquête, sachez que 70% des répondants sont nommés et qu'environ 70% des participants sont âgés de 40 à 60 ans.

www.by-experts.be

BY EXPERTS